



Procès-verbal de la séance du conseil d'établissement de l'école secondaire Barthélemy-Joliette tenue le 28 mai 2024 à la salle des comités.

Sont présents :

MEMBRES DU CONSEIL

Parents

Mélanie Tardif

Fanny Mayer (représentante au comité des parents)

Annie Blouin

Julie Lafrance

Ahmed Yahiouche

David Richard

Substituts parents

Valérie Trudel

Émilie Lechasseur

Tania Mac Eachern

Personnel

Carl Geoffroy (enseignant)

Patrick Léveillé(enseignant)

Isabelle Cossette (enseignante)

Yves Thibault (enseignant)

Vacant (professionnel)

Annick Martin (soutien)

Personnel substitut

Élèves

Samuel Hudon-Boies

Emma Lafleur

NON-MEMBRES DU CONSEIL

Équipe de direction

Robert Jacob (direction d'établissement)

Jessica Ouellet (direction adjointe, 1^{er} cycle)

Nancy Lachance (direction adjointe, 2^e cycle)

Pierre-Olivier Demers Giroux, (direction adjointe, adaptation scolaire et Intervalle)

Audrey Thibodeau (gestionnaire administrative)

Secrétaire

Karine Savard

Invités

Personnes du public

La séance est ouverte à 18 h 10

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Yves Thibault et secondé par Isabelle Cossette d'adopter l'ordre du jour :

Tel que proposé

Modifié

Ajout du point 7.11 budget CÉ.

CEBJ-240528-037

2. Lecture et adoption du procès-verbal du 2 avril 2024

Considérant que les membres ont reçu le procès-verbal par courriel avant la séance, il est demandé si celui-ci convient à tous les membres

Il est proposé par Annie Blouin et secondé par Isabelle Cossette d'approuver le procès-verbal tel que présenté.

CEBJ-240528-038

3. Question du public

Pas de public et aucune question par courriel.

4. Point(s) de la présidence

La présidente remercie les membres pour leur implication cette année.

5. Point(s) du représentant au comité de parents

Aucun point.

6. Point(s) des représentants des élèves

Samuel fait un résumé de son expérience au conseil d'établissement et au conseil étudiant.

7. Attribution du conseil

7.1. Activités avec ou sans dérangement, campagne de financement et utilisation du fond 9

Considérant qu'un document avec les activités a été transmis par courriel avant la séance, la direction mentionne que l'on retrouve dans le tableau des activités pour l'année scolaire 2024-2025. Ceux-ci sont présentées en fin d'année afin que les responsables puissent, dès les premières journées de l'année scolaire, prendre les dispositions nécessaires pour réaliser l'activité. Il est aussi mentionné que d'autres activités qui doivent avoir lieu en début d'année seront présentées à la suite de l'assemblée générale des parents, prévue au mois d'août, considérant que les demandes n'ont pas pu être faites avant le conseil d'établissement pour des raisons de logistique.

Il est proposé par Fanny Mayer et secondé par Annick Martin d'approuver les demandes tel que présentées.

CEBJ-240528-039

7.2. Approbation par courriel

Considérant que les membres ont reçus le document par courriel, celui-ci est présenté à titre informatif aux membres. Un numéro de résolution y a déjà été apposé : **CEBJ-COURRIEL-240501-002**

7.3. COSP

Considérant que le document a été transmis par courriel avant la séance, la direction adjointe responsable du dossier fait un résumé du contenu de celui-ci. Il est mentionné que le document détaille la planification des contenus en orientation scolaire et professionnelle fait cette année. Il est demandé si certains ont des questions. Aucune question n'est posée.

7.4. Code de vie

Considérant que le document a été transmis aux membres avant la séance, la direction adjointe responsable du dossier explique le processus de modification du code de vie qui est principalement sous forme de consultation auprès du personnel et des élèves. Quelques modifications seront apportées pour l'année scolaire 2024-2025.

En premier lieu, tout type de manteau et les sacs en bandoulière seront interdits en salle de classe. Les élèves doivent avoir une tenue propice à l'apprentissage.

En deuxième lieu, les cellulaires (ou tout autre appareils électroniques) seront également interdits dans les classes afin de se conformer au décret du Ministre. Un membre se demande si les élèves qui ont des besoins particuliers seront également assujetti à cette règle. Il est mentionné que pour des élèves avec des besoins particuliers, il sera possible d'avoir celui-ci en classe, mais le tout devra être documenté et analysé par la direction. Les élèves pourront également apporter leurs appareils électroniques en classe à la demande de l'enseignant pour certaines activités pédagogiques.

En troisième lieu, un encart sur le protecteur de l'élève a été ajouté au carnet scolaire ainsi que l'adresse de courriel pour les procédures et les formulaires.

Quelques échanges ont lieu entre les membres et la direction sur l'application du décret.

Il est proposé par Fanny Mayer et secondé par Patrick Léveillé d'approuver le code de vie tel que présenté.

CEBJ-240528-040

7.5. Normes et modalités

Considérant que le document a été transmis par courriel avant la séance, la direction adjointe responsable du dossier informe les membres qu'aucun changement n'a été apporté à la suite d'une consultation auprès du comité responsable. Aucune question n'est posée.

Il est proposé par Fanny Mayer et secondé par Annie Blouin d'approuver les normes et modalités tel que présentées.

CEBJ-240528-041

7.6. Plan d'effectifs

Considérant que le document a été transmis par courriel avant la séance, la gestionnaire administrative résume le contenu du document et demande si des questions persistent. Aucune question n'est posée.

Il est proposé par Samuel Hudon-Boies et secondé par Carl Geoffroy d'approuver le plan d'effectifs tel que présenté.

CEBJ-240528-042

7.7. Matériel scolaire périssable

Considérant que le document a été transmis avant la séance, la gestionnaire administrative demande si tous les membres ont pris connaissance du document et si des questions persistent. Aucune question n'est posée.

Il est proposé par Annick Martin et secondé par Annie Blouin d'approuver le matériel scolaire périssable.

CEBJ-240528-043

7.8. Frais généraux et frais chargés aux parents

Considérant que les documents ont été transmis par courriel avant la séance, la gestionnaire administrative explique ceux-ci. Il est mentionné que, pour le projet persévérance, les sommes sont approximatives puisque la planification est en cours de développement. Lors de la première séance du conseil d'établissement, les sommes réelles seront communiquées aux membres et, au besoin, seront sujet à approbation. Également, les frais en lien avec la concentration soccer seront peut-être à revoir et seront présentés aux membres au même titre que pour le projet persévérance. Aucune question n'est posée.

Il est proposé par Annick Martin et secondé par Mélanie Tardif d'approuver les frais généraux et les frais chargés aux parents tel que présenté.

CEBJ-240528-044

7.9. BI

Considérant que les documents ont été transmis par courriel avant la séance, la gestionnaire administrative en fait un survol. Des précisions sont demandées pour une meilleure compréhension du document. Aucune question n'est posée.

Il est proposé par Fanny Mayer et secondé par Isabelle Cossette d'approuver le budget initial.

CEBJ-240528-045

7.10. Règles de transférabilités

Considérant que le document a été transmis par courriel avant la séance, la gestionnaire administrative mentionne aux membres que cette demande d'approbation permettra de transférer des sommes, pour lesquelles il est possible de le faire, dans différents postes budgétaires le nécessitant.

Il est proposé par Ahmed Yahiouche et secondé par Fanny Mayer d'approuver les règles de transférabilités.

CEBJ-240528-046

7.11. Budget CÉ

Considérant que lors de la dernière séance il a été fait mention que les membres pouvaient utiliser les sommes pour différents projets, il est demandé si certains membres ont des suggestions. Considérant qu'aucun membre n'a de proposition à faire, la direction fait une proposition. Considérant que la somme disponible est de 727\$, il est proposé d'utiliser 527\$ pour la cérémonie de fin d'études afin de pallier aux sommes supplémentaires requises

pour la location de la cathédrale et du matériel audio. Cette année le lieu de la cérémonie ayant changé dû au à l'augmentation de la clientèle, les frais sont plus élevés. Il est proposé, par la suite, de faire don du 200\$ restant au budget pour le défi têtes rasées organisé par un membre du personnel et pour lequel plusieurs participants (élèves et membre du personnel) se sont impliqués. Un élève de notre école a par ailleurs bénéficié de l'aide de l'organisme cette année.

Il est proposé par Patrick Léveillé et secondé par Annick Martin d'approuver l'utilisation du budget du conseil d'établissement pour la cérémonie de fin d'études et le défi têtes rasées.

8. Date de la prochaine séance

abrogé

9. Clôture de la séance

Considérant que l'ordre du jour est épuisé, il est proposé par Fanny Mayer de lever la séance à 19 h 05.

CEBJ-240528-047

À des fins d'information, le projet d'ordre du jour du 2 avril 2024 est déposé pour faire partie intégrante du présent procès-verbal.

Robert Jacob jr.
Directeur de l'école

Fanny Mayer
Présidente

Karine Savard
Secrétaire des séances



Conseil d'établissement 2023-2024

SEANCE REGULIERE DU 28 MAI 2024 A
18 H À LA SALLE DES COMITÉS

ORDRE DU JOUR

1- Lecture et adoption de l'ordre du jour	Adoption	5 min	Mme Mayer
2- Lecture et adoption du procès-verbal du 2 avril 2024	Adoption	5 min	Mme Mayer
3- Question(s) du public	Information	15 min max	Mme Mayer
4- Point(s) de la présidence	Information		Mme Mayer
5- Point(s) du représentant au comité de parents	Information	5 min	Mme Mayer
6- Point(s) des représentants des élèves	Information	5 min	S. Hudon-Boies
7- Attributions du conseil			
7.1 Activités avec ou sans dérangement, campagne de financement et utilisation du fond 9	Approbation	5 min	M. Jacob
7.2 Approbation par courriel	Information	2 min	M. Jacob
7.3 COSP	Information	5 min	M. Demers Giroux
7.4 Code de vie	Approbation	10 min	Mme Lachance
7.5 Normes et modalités	Approbation	5 min	Mme Lachance
7.6 Plan d'effectifs	Approbation	5 min	Mme Thibodeau
7.7 Matériel scolaire périssable	Approbation	5 min	Mme Thibodeau
7.8 Frais généraux et frais chargés aux parents	Approbation	5 min	Mme Thibodeau
7.9 Budget initial	Approbation	5 min	Mme Thibodeau
7.10 Règles de transférabilités	Approbation	5 min	Mme Thibodeau
8- Date de la prochaine séance	28 mai 2024	1 min	Mme Mayer
9- Clôture de la séance	Adoption		Mme Mayer

Robert Jacob jr

Directeur de l'école

Fanny Mayer

Présidente du conseil
d'établissement